Commune deButhiers

Tél-fax: 03 81 56 89 65

adresse mail: mairie.buthiers70@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL A DISTANCE DU 24 MARS 2020

Effectif légal du Conseil Municipal : dix. Présents : dix

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre mars à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal à distance pour cause d'interdiction de réunion physique liée à la pandémie COVID 19.

Etaient présents :

M. DIDIER Guy - M. MAGNIN Didier - M. MILLET Hervé - M. AURIERE André - M. PAGET Olivier - M. LAMIDIEU Lionel - Mme GUENOT Lucienne - M. GIRINAL Jean Marc - Mme GAUTHEROT Annick - COSTILLE Brigitte

Monsieur Guy DIDIER a été élu secrétaire.

Date de convocation: 20 mars 2020

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, Maire.

1/ Choix d'un établissement bancaire pour un prêt de 350 000 € et choix de l'offre :

Le Maire rappelle que, pour le financement des travaux d'aménagement de la Grande Rue, la commune doit contracter un emprunt.

Par délibération n°3 du 25 février 2020, le conseil municipal autorisait le Maire à souscrire un emprunt long terme de 350 000 €. Le Maire présente les offres reçues après consultation de 6 établissements financiers.

Le Maire propose de retenir l'offre la plus avantageuse et de fixer la durée du prêt à 25 ans. Les caractéristiques financières de cette offre de la Banque des Territoires sont les suivantes :

- prêt à taux fixe :
- montant du prêt : 350 000 €,
- Durée de la phase de préfinancement : 6 mois,
- Durée d'amortissement : 25 ans
- Périodicité des échéances : Trimestrielle,
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 0.58 %,
- Amortissement : échéances constantes
- Commission d'instruction : 0,06 % du montant du prêt, soit 210 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour l'offre de la Banque des Territoires, autorise le Maire à signer le contrat de prêt et la ou les demandes de fonds et décide l'ouverture des crédits budgétaires à hauteur de 350 000 € à l'article 1641 en recettes d'investissement au budget primitif 2020.